

Réunion du 29 novembre 2023

Procès-verbal N° 15

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. M. PINGUET, L. ERAY, G. MARTIN, JC PIBOIN

Excusés : Mme P. BEAURENAUD.

COMPÉTITIONS MASCULINES

RAPPEL : à compter du 4 novembre 2023 et jusqu'à fin février 2024, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h30.

INFORMATIONS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

Rappel

Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District. Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

1 – MATCHS NON-JOUES

La commission demande aux clubs de bien vouloir respecter le règlement figurant dans l'annuaire du District pages 131 et 132 (s'agissant des matchs reportés suite arrêté municipal à transmettre au District avant 16h00 pour permettre l'inversion des rencontres).

DEPARTEMENTAL 1

GARCHIZY 2 / COSNE 3 – Match n°50047.1. Fixé au 10 décembre 2023 (Journée du 12 novembre 2023)

MARZY 1 / GARCHIZY 2 - Match n° 50038.1. Fixé au 17 décembre 2023 (Journée du 5 novembre 2023)

GUERIGNY-URZY 1/ST PIERRE 1– Match n° 50053.1. Fixé au 17 décembre 2023 (Journée du 19 novembre 2023)

GARCHIZY 2 / FC NEVERS 2 – Match n°50049.1. Fixé au 4 février 2024 (Journée du 19 novembre 2023)

DEPARTEMENTAL 2 poule A

COSNOIS FC 1 / COULANGES 2 - Match n° 50140.1. Fixé au 10 décembre 2023 (Journée du 22 octobre 2023)

POUILLY 1 / LA CHARITE 2 – Match n°50158.1. Fixé au 4 février 2024 (Journée du 19 novembre 2023).

VAUZELLES 3 / FOURCHAMBAULT 2 – Match n°50162.1 Fixé au 10 décembre 2023 (Journée du 19 novembre 2023).

POUGUES 2 / COSNOIS FC 1 – Match n° 50163.1. Fixé au 17 décembre 2023 (Journée du 26 novembre 2023).

LA CHARITE 2 / ST PERE 1 – Match n° 50146.1. Fixé au 17 décembre 2023 (Journée du 5 novembre 2023)

ST PERE 1 / NEVERS BANLAY 2 – Match n° 50157.1 A fixer. (Journée du 19 novembre 2023).

DEPARTEMENTAL 2 Poule B

NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / CIE IMPHY 1 – Match n°50246.1. Fixé au 17 décembre 2023 (Journée du 19 novembre 2023).

LUZY-MILLAY 1/ CORBIGNY 2 – Match n° 50244.1. Fixé au 10 décembre 2023 (journée du 19 novembre 2023, match arrêté).

ST BENIN 2 / ESN58 2 – Match n°50255.1 Fixé au 4 février 2024 (journée du 26 novembre 2023).

LUTHENAY 1 / ST BENIN 2 – Match n° 50247.1. Fixé au 17 décembre 2023 (journée du 19 novembre 2023).

CHAULGNES 1 / CORBIGNY 2 – Match n° 50260.1. Fixé au 4 février 2024 (journée du 3 décembre 2023).

DEPARTEMENTAL 3 Poule A

GUERIGNY URZY 2 / ST PIERRE 2 – Match n° 50314.1. Fixé au 10 décembre 2023 (journée du 19 novembre 2023).

DEPARTEMENTAL 4 Poule Elite

CERCY 2 / TANNAY 1 - Match n° 51190.1. Fixé au 10 décembre 2023 (journée du 26 novembre 2023).

DEPARTEMENTAL 4 Poule Consolante

COSSAYE 2 / E. MOUX BRASSY 2 – Match n° 51312.1. Fixé au 10 décembre 2023 (journée du 19 novembre 2023).

LUTHENAY 2 / E. MOUX BRASSY 2 – Match n°51269.1

La commission constate que l'arrêté Municipal transmis en la circonstance est le même que celui communiqué pour la rencontre de D2 du 16 novembre 2023 (LUTHENAY 1 - ST BENIN 2).

Aucune période d'indisponibilité du terrain n'est indiquée sur cet arrêté et dont la date est manuscrite.

En conséquence le dossier est transmis à la Commission Statuts et Règlements.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 3 décembre 2023

DEPARTEMENTAL 2 poule A

COULANGES 2 / LA CHARITE 2 – Match n° 50170.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00 sur le terrain de Magny-Cours.

Accord de la Commission.

POUGUES 2 / VARZY 1 - Match n° 50174.1

En raison d'un arrêté municipal sur les installations de Pougues, la rencontre est inversée et se déroulera à VARZY.

Le match retour aura lieu à POUQUES.

DEPARTEMENTAL 2 poule B

LUTHENAY 1 / LA MACHINE 2 – Match n°50258.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre.

Accord de la Commission.

Le match retour aura lieu à LUTHENAY.

DEPARTEMENTAL 4 poule Elite

VARZY 2 / MARZY 3 – Match n°51127.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre et la jouer à 12h30.

Accord de la Commission.

Le match retour aura lieu à Varzy.

DEPARTEMENTAL 1

CORBIGNY 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 50031.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 23 mars à 17h00.

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 3 poule A

GARCHIZY FR PORT 1 / GUERIGNY URZY 2 – Match n°50292.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 23 mars à 17h00.

Accord de la commission à condition que le match arrive à son terme.

3 – COURRIEL ET DOSSIER TRANSMIS

- De Monsieur DEVOUCOUX Gérard, arbitre.

La Commission s'associe à Monsieur DEVOUCOUX pour souhaiter un prompt rétablissement aux joueurs de Cosne 3 et Pougues 1 blessés durant la rencontre de D1 du 26 novembre 2023.

- De la ville de COSNE/LOIRE

La Mairie, compte tenu du terrain partagé avec le rugby cosnois et du calendrier de ce dernier, est dans l'impossibilité d'accueillir les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 03 décembre 2023
- Dimanche 21 janvier 2024
- Dimanche 11 février 2024
- Dimanche 10 mars 2023
- Dimanche 24 mars 2024
- Dimanche 31 mars 2024

4 – COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commission maintient le 3^{ème} tour de la Coupe du Conseil Départemental au 10 décembre 2023 en raison d'un calendrier serré et de l'enchaînement de la Coupe du District SPORT COMM. (application du règlement voir annuaire page 90).

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 19 novembre 2023

Critérium féminin phase 2 Poule Consolante.

CHARRIN 1 / FC NEVERS 3 – Match n°51018.1

La Commission reporte cette rencontre au 11 février 2024.

Journée du 26 novembre 2023

Critérium féminin phase 2 Poule Elite.

SNID 1 / E. CLAMECY TANNAY 1 – Match n°51046.1

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 11 février 2024.

Accord de la Commission.

Journée du 3 décembre 2023

Critérium féminin phase 2 Poule Elite

E. CLAMECY/TANNAY 1 / COULANGES 1 – Match n°51052.1

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 3 mars 2024

Accord de la Commission.

LA CHARITE 1 / FC NEVERS 2 – match n°51049.1

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 4 février 2024

Accord de la Commission.

Journée du 24 mars 2024

Critérium féminin phase 2 Poule Consolante.

ST REVERIEN 1 / GUERIGNY URZY AS 1 – Match n°51068.2

Demande des clubs de reporter cette rencontre au 14 avril 2024.

Accord de la Commission.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 6 DECEMBRE 2023 A 16H30

Le Président
Bernard MAY



Le Secrétaire
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.